



Motion (en vertu de l'art. 39 du Règlement Général de Commune)

Transparence de la sécurité au centre fédéral pour requérants

1. Problématique actuelle

Avec la crise du Covid-19, l'année 2020 marque un pic dans les incivilités par rapport aux années précédentes dans la commune de Boudry. Cette recrudescence proviendrait notamment de notre centre d'enregistrement pour requérants, phénomène constaté également ces derniers mois dans la ville de Chiasso qui abrite elle aussi un centre d'enregistrement pour requérants.

En effet, depuis le début cette année, plusieurs infractions et incivilités ont été constatées : vols, cambriolages, agressions physiques et verbales. Ces dernières proviendraient d'une minorité des occupants du centre, qui met ainsi en péril la réputation des autres résidents ainsi que la sécurité des résidents de notre commune. De plus, de tels problèmes sécuritaires nuisent à la réputation, l'image et l'attractivité de Boudry.

Le nombre de plus en plus élevé de requérants transitant par le centre n'arrange pas les affaires de la sécurité au sein et aux alentours de celui-ci. La Commune de Boudry qui abrite le centre fédéral d'enregistrement pour requérants depuis maintenant quelques années n'est en soi pas fautive sur ce point. En effet, il semblerait que notre exécutif communal ait déjà pris contact avec le Canton pour remédier à ce problème. Dans ce cadre, le Conseil communal a notamment engagé des agents de sécurité privés pour une période de 15 jours pour contrôler l'arrêt du tram. La Commune collabore également avec le centre et la police cantonale pour remédier à ce problème.

Toutefois, il ressort que des voix s'élèvent au sein de la population pour que des mesures concrètes soient prises comme, par exemple, la possibilité d'instaurer un couvre-feu aux résidents du centre d'enregistrement¹. C'est pourquoi, la population mérite et demande des précisions quant à ces interventions et aux mesures envisagées.

¹ Voir notamment le téléjournal du 19h30 de la RTS du 24 octobre 2020 (min. 22:34) <https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/des-habitants-de-boudry-denoncent-des-actes-de-delinquance-commis-par-des-requerants-dasile?urn=urn:rts:video:11701610>.



2. Aspects financiers et répartition des charges

Lors des discussions sur l'ouverture du centre d'enregistrement sur le territoire boudrysan, la Confédération avait promis aux habitants de Boudry de fournir des prestations de pompiers et de police pour garantir la sécurité de Boudry. Il est vrai que la sécurité doit être assurée (également financièrement) par le Canton et les communes sur l'ensemble de leur territoire. Toutefois, la Confédération devrait soutenir ceux-ci dans le cadre de la politique migratoire pour leur permettre de faire face à la hausse de leurs coûts de sécurité qui en découle.

Cet avis était d'ailleurs déjà partagé par le Conseil fédéral en 2012². En particulier, l'art. 91 al. 2^{ter} de la LAsi³ prévoit que la Confédération peut octroyer aux cantons dans lesquels se trouve un centre de la Confédération une contribution forfaitaire pour les frais de sécurité.

Le manque de compréhension et d'informations sur la répartition des compétences a son importance sur le financement de la sécurité de Boudry et ne devrait pas conduire à des dépenses dont la commune n'est pas responsable. En particulier, la sécurité liée aux résidents du centre ne doit en tout cas pas être mise à la charge de nos agents de sécurité publique qui ont déjà un cahier des charges bien rempli.

3. Conclusion

La question de la sécurité du centre d'enregistrement pour requérants doit être éclaircie rapidement pour éviter que nos citoyens aient à vivre d'autres désagréments et qu'ils finissent par se faire justice eux-mêmes.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal est prié de :

- préparer un rapport contenant, en particulier, les coûts engendrés par ces incivilités, le financement et l'organisation de la gestion de la sécurité du Centre d'enregistrement et la liste des contributions reçues ou à recevoir du Canton et de la Confédération ;
- si aucune contribution n'a été reçue, demander au Canton de déposer une requête de contribution forfaitaire supplémentaire au sens de l'art. 91 al. 2^{ter} LAsi pour renforcer la sécurité du centre d'enregistrement au vu de l'aggravation de la situation ;

² Avis du Conseil fédéral du 01.06.2012 sur la Motion 12.3338 : « Forfait de sécurité pour les communes qui abritent un centre d'accueil » ;

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20123338>.

³ Loi fédérale du 26 juin 1998 sur l'asile (RS 142.31).



- informer la population sur ce qui a été fait et sur ce que la Commune et le Canton compte faire pour remédier à ce problème (y compris obtenir des statistiques sur les interventions, tout service compris) ;
- proposer des mesures susceptibles de prévenir les infractions au sein du centre d'enregistrement et sur le territoire communal.

L'urgence est demandée.



Liste des signataires :

Pour le PLR-Boudry/Areuse

Auteurs : Aurélien Logan MARY, Pierre MEISTERHANS, Matthieu ZÜRCHER	
Autres signataires (prénoms NOM)	Autres signataires (prénoms NOM)
Kolawolé ATCHADÉ	Chantal MASPOLI
Vincent BERGER	Jean-Pierre MOESCH
Jean-Daniel BÖHM	Sandro PAZ
Yann DUBOIS	Pascal PEDIMINA
Greta FREI	Steve SCHNEIDER
Blaise GEISER	Bob THOMSON
Denis KELLER	Patrick VAUDROZ
Myriam MARTI	Isabelle VUILLEUMIER

Le 20 novembre 2020
Boudry